

Initiatives ministérielles

Il est essentiel de noter que ces rémunérations ne sont pas établies par les actionnaires. Ils ne les approuvent pas. Au bout du compte, ces rémunérations sont prélevées sur les dividendes qui leur reviendraient. C'est leur argent. Ce sont eux qui ont pris des risques. Ils ont investi dans la société et ils ont le droit d'établir la rémunération de ceux qui sont responsables de l'exploiter.

Or, ce gouvernement leur oppose son refus et déclare que ces renseignements resteront confidentiels. Si jamais la société ouvrait une succursale aux États-Unis et si ses actions étaient vendues sur la Bourse, ces renseignements seraient obligatoirement rendus publics. Nous constatons donc qu'au Canada, il n'est pas nécessaire de mettre ces renseignements à la disposition des actionnaires. Ailleurs, notamment chez notre principal partenaire commercial, il est nécessaire de le faire.

Les Canadiens qui veulent cette information doivent donc se rendre aux États-Unis et emprunter leur procédure d'accès pour l'obtenir.

Je trouve que cette information est très importante, surtout dans le cas des institutions financières. Elle est d'autant plus importante quand on considère ce que feront ces projets de loi C-4, C-19 et C-28.

À mon avis, d'ici deux ou trois ans, une voracité sans précédent se manifesterá. On sait ce qui se produit quand on jette un morceau de viande dans un aquarium rempli de piranhas. La scène sera comparable, chacun essayant de faire disparaître son voisin.

Dans un tel scénario, il est très important que les actionnaires sachent quelle rémunération touchent les dirigeants de cette institution financière. C'est très important. Je n'ai pas besoin de vous parler du scénario concernant la Standard Trust. C'est quelque chose que je dois consigner au compte rendu. Je presse le comité approprié de la Chambre, le Comité permanent des finances, pour qu'il continue de faire l'autopsie de la Standard Trust. J'ai envoyé de nombreuses lettres au président du comité pour lui demander de continuer d'examiner cette société.

Il ne s'est rien passé. Nous avons tenu une réunion. Michael MacKenzie a comparu devant le comité et nous n'avons touché que la pointe de l'iceberg en tentant d'analyser ce qui s'était passé.

Je me suis presque demandé—je ne suis pas de nature soupçonneuse—: «Pourquoi n'avons-nous pas fait l'au-

topsie de la Standard Trust?» Pourquoi, à votre avis, ne l'avons-nous pas fait?

Une voix: Pourquoi?

M. Rodriguez: Je vais vous le dire. C'est parce que, en même temps que la Standard Trust coulait à pic, nous ouvrons les cages des institutions financières.

On commence maintenant à voir une tendance se dessiner. Nous avons peut-être découvert, au sujet du fonctionnement de notre système de réglementation des institutions financières, des choses qui pourraient mettre en doute ce que nous faisons dans ces projets de loi.

Le public aurait peut-être compris que, si l'on ne peut pas contrôler une petite société de fiducie comme la Standard Trust, comment pourra-t-on contrôler la Howe-Cogan? Comment pourra-t-on le faire?

Nous avons maintenant le scénario. La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a lancé une enquête sur la Standard Trust. Donne-t-elle des résultats? Non, elle n'en donne pas, parce que M. Michael Mackenzie dit: «Il y a certaines choses que je ne peux pas vous dire. Je ne peux pas produire certains documents. J'ai les lèvres scellées et les mains liées.» Nous avons un organisme de réglementation; alors, que se passe-t-il? La CVM de l'Ontario doit aller devant le tribunal pour savoir s'il peut obliger l'organisme de réglementation à fournir les renseignements.

J'ai toujours pensé que, en tant que législateurs, nous devrions être en mesure de considérer ces choses lorsqu'elles échouent. Il me semble que nous devrions être en mesure d'examiner les ossements et les entrailles pour voir comment construire un meilleur animal.

Cela paraîtrait logique, mais ce n'est pas possible. Il faut qu'il y ait des fuites pour que nous sachions quelque chose des salaires et des émoluments des administrateurs.

C'est ainsi, par exemple, que nous avons appris que la haute gomme de Standard Trust s'accordait 1 million de dollars en paiements de pension. Qui a payé? Non, non, pas les actionnaires, mais vous mes frères contribuables, par l'intermédiaire de la SADC. Lorsque la société a fait faillite, les contribuables qui nous regardent ont dû verser 250 millions de dollars de leur poche pour rembourser les déposants.